



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte le 30 septembre 2021

Monsieur Alain JOUHANDEAUX
Commissaire enquêteur

Transmission électronique : ddtm-enquete-sage-adour-aval@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Objet : enquête publique relative au projet de schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) « Adour Aval »

Monsieur le Commissaire enquêteur,

J'ai participé activement aux réunions de travail de la Commission Locale de l'Eau en tant que représentant de la SEPANSO ; j'ai même fait partie du Bureau de cette CLE. Je ne le regrette pas car le projet qui fait l'objet de la présente enquête publique qui vous a été confiée par la présidente du Tribunal administratif semble bien refléter les principales attentes sociétales telles qu'elles ont été analysées par Marie Bareille, chargée de mission, et par les membres de la CLE. D'ailleurs le projet a adopté à une très large majorité ; seuls les représentants du modèle agricole intensif ont marqué leur opposition alors que pourtant le projet alloue un temps d'adaptation plutôt long, et que la SEPANSO considère comme trop généreux en raison des impacts sanitaires des produits chimiques sur leur santé (augmentation du nombre de maladies professionnelles reconnues par la Mutualité Sociale Agricole), mais aussi sur la santé des citoyens et de la faune sauvage.

Il est vrai que la Politique Agricole Commune de l'Union européenne a beaucoup trop encouragé les cultures irriguées. La SEPANSO et France Nature Environnement sont évidemment satisfaites que la Cour des comptes de l'Union européenne ait dressé le même constat qu'elles. Si l'irrigation a permis d'accroître les rendements agricoles, elle a aussi malheureusement induit une pollution des eaux superficielles et des nappes phréatiques. Les pollutions que la SEPANSO Landes avait prédites lors de toutes les enquêtes publiques concernant les zones de protection des captages s'est produite hélas sur notre territoire (cf Forage d'Orist...). Malgré le remplacement des forages dans les lits majeurs des cours d'eau par des forages plus profonds, les polluants ont percolé ou suivi des failles en affectant nos ressources en eau. Il est donc évident qu'il faut travailler et produire autrement ! C'est à cette conclusion qu'est arrivée la Commission locale de l'eau. Celle-ci ne s'y est pas trompée même si la carte des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole qui a vu croître ses superficies (arrêté du 15/07/2021 qui établit le zonage 2021 pour le Bassin Adour Garonne) n'affecte encore qu'à la marge le territoire du SAGE Adour aval. La menace est tout de même là car si les organismes vivants supportent assez les nitrates, ceux-ci supportent beaucoup moins bien les produits chimiques qui se retrouvent dans les fossés, les cours d'eau et les nappes alluviales. De très faibles contaminations peuvent avoir des conséquences terribles : molécules cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques.

Lorsque la SEPANSO a eu la confirmation que le SIBVA (désormais EMMA) distribuait une eau polluée par des produits chimiques d'origine agricole (ESA metolachlore), nous avons rappelé nos mises en garde et demandé l'application du principe pollueur-payeur. Notre demande fut vaine : le syndicat a investi dans un système onéreux de dépollution (filtres à charbon actif) et la charge a été répartie sur les consommateurs d'eau. Rappel : En 2017 nous avons saisi le Tribunal administratif pour contester qu'une eau non conforme puisse être distribuée aux consommateurs (affaire 1700378) ; le 19 décembre 2019 le jugement tombait : « *L'arrêté du préfet des Landes du 22 février 2017 est annulé en tant qu'il ne comporte pas l'annexe prévue par les dispositions de l'article R.1231-32 du code de la santé publique* ». L'administration était contrainte à revoir sa copie en étudiant les possibilités de réduction des pollutions diffuses agricoles.

Lorsque l'association Génération Futures a publié le détail des achats de substances actives en 2019 pour le département des Landes cela a créé un choc : 91742 kg de S-métolachlore, 72641kg de glyphosate (parfois épandues au printemps sur cultures intermédiaires piège à nitrates !), 28326 kg de dimethenamido-p, 19538 kg de mancozebe... Même si ces données sont contestées, elles permettent d'apprécier les problèmes présents et futurs.

<https://www.generations-futures.fr>

L'ensemble des cartes publiées est directement accessible avec le lien suivant :

<https://www.generations-futures.fr/cartes>.

Nous savons que certains agriculteurs vont contester le projet de SAGE Adour aval puisqu'ils ont annoncé cette volonté lors des réunions publiques. Permettez-nous de vous prier de les inviter à lire le rapport de la Cour des comptes de l'Union européenne : « *Principe du pollueur-payeur, une application incohérente dans les différentes politiques et actions environnementales de l'UE* » (56 pages)

https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR21_12/SR_polluter_pays_principe_FR.pdf

La publication de ce rapport a donné lieu à un communiqué de presse le 5 juillet 2021 : « *le contribuable européen paie trop souvent la note à la place du pollueur* »

https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/INSR21_12/INSR_polluter_pays_principe_FR.pdf

La nécessité d'une évolution des modes de production apparaît également si l'on s'intéresse au climat (et qui dit climat, dit pluies ...). Cf le rapport de la Cour des comptes de l'Union européenne : « *Politique agricole commune et climat, la moitié des dépenses de l'UE liées au climat relèvent de la PC, mais les émissions d'origine agricole ne diminuent pas* »

https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR21_16/SR_CAP-and-Climate_FR.pdf

La publication de ce rapport a donné lieu à un communiqué de presse le 21 juin 2021 : « *Les dépenses que l'UE lui consacre n'ont pas rendu l'agriculture plus respectueuse du climat* »

https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/INSR21_16/INSR_CAP-and-Climate_FR.pdf

On ne peut que s'étonner que certains agriculteurs n'aient pas à l'esprit les données inquiétantes concernant la santé et l'environnement, lesquelles pourtant devraient les intéresser au premier chef. Si nous avons la chance, en ce qui concerne la SEPANSO et France Nature Environnement, de pouvoir échanger facilement avec des experts, nous avons accès à des publications comme tout un chacun. Un certain nombre de publications scientifiques nous ont été utiles. En particulier :

« *L'eau en milieu agricole, outils et méthodes pour une gestion intégrée et territoriale* », Leenhardt D., Voltz M., Barreteau O. (coord.), 2020. Versailles, Éditions Quæ, 288 p. (coll. Synthèses). Il était possible de télécharger la version électronique gratuitement lors de sa sortie.

« *Changement climatique, eau, agriculture, quelles trajectoires d'ici 2050* », Rapport CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement durable) b° 012819-01, CGAAER n°19056 – 333 pages

https://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/Affaires-0011497/012819-01_rapport-publiee.pdf;jsessionid=8D01C2B577D5C9AB0CFF0E2B17460505

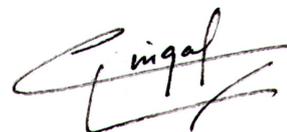
Il tombe sous le sens qu'il convient de ne plus disperser de molécules chimiques si l'on ne veut pas les respirer ou les retrouver dans l'eau et dans les plantes. L'obsession des rendements (produire plus...) a trouvé ses limites ; les médias, dans leur immense majorité, le montrent. Nos concitoyens veulent des produits de qualité, c'est-à-dire des produits naturels, des produits bons pour leur santé.

Nous pensons que le projet de SAGE Adour aval aurait pu être plus ambitieux. Toutefois il présente des marges de progrès... L'avenir nous dira si ses dispositions suffisent pour que les masses d'eau de notre territoire retrouvent leur bon état (obligation résultant de la Directive Cadre Eau 2000/60/CE – Nota Bene : selon le calendrier d'origine toutes les masses d'eau devaient retrouver leur bon état en 2015 !)

<https://ec.europa.eu/environment/pubs/pdf/factsheets/wfd/fr.pdf>

La SEPANSO soutient le projet de SAGE Adour aval même si les échéances accordées aux agriculteurs pour réduire leurs émissions polluantes paraissent trop éloignées. Les environnementalistes espèrent que ces acteurs économiques réaliseront les efforts que les consommateurs attendent d'eux, dans l'intérêt de la santé publique et de la nature.

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à nos observations, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr
<http://www.sepanso40.fr>